



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 14 décembre 2015, à 20 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**15-12R-419**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**15-12R-420**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Compte rendu des divers comités internes;
- Confirmation d'approbation de la programmation de la TECQ pour 2014-2018
- Lettre du MAMOT sur la vérification 2011
- Confirmation de la subvention PAARRM
- Les déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil suivant ont été déposées conformément à l'article 357 de la LERM:



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

- M. Marcel Jetté
- M. Claude Rollin
- M. Stéphane Breault
- Mme Manon Desnoyers
- M. Yannick Thibeault
- M. Richard Desormiers
- M. Normand Martineau

**15-12R-421**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 637 652.38 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

**15-12R-422**

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre 2015 et totalisant un montant de 1 227 041.14 \$.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

**15-12R-423**

**SIGNATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Nathalie Girard à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été dénoncé par la résolution 15-10R-353;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil de renouveler ce contrat selon les recommandations du Comité de relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail a informé le conseil des conditions négociées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Nathalie Girard à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, conformément aux recommandations du Comité de relations de travail.

ADOPTÉE

15-12R-424

**SIGNATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE DU SERVICE AUX CITOYENS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Danielle Desrochers à titre de directrice du Service aux citoyens vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été dénoncé par la résolution 15-10R-354;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil de renouveler ce contrat selon les recommandations du Comité de relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail a informé le conseil des conditions négociées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Danielle Desrochers à titre de directrice du Service aux citoyens, conformément aux recommandations du Comité de relations de travail.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

15-12R-425

**SIGNATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Michel Moreau à titre de directeur du développement du territoire et des infrastructures vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil de renouveler ce contrat selon les recommandations du Comité de relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail a informé le conseil des conditions négociées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers



No. résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail M. Michel Moreau à titre de directeur du développement du territoire et des infrastructures, conformément aux recommandations du Comité de relations de travail.

ADOPTÉE

15-12R-426

**SIGNATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTEUR ADJOINT  
AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Daniel Marsolais à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été dénoncé par la résolution 15-10R-355;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil de renouveler ce contrat selon les recommandations du Comité de relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail a informé le conseil des conditions négociées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de M. Daniel Marsolais à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie, conformément aux recommandations du Comité de relations de travail.

ADOPTÉE

15-12R-427

**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relations de travail et le Syndicat des employés de service section local 800 des cols blancs ont négocié le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la nouvelle entente ont été dûment présentées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de relations de travail à l'effet d'autoriser la signature de ladite entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil entérine la convention collective négociée entre le syndicat des cols blancs et la municipalité de Sainte-Julienne pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et autorise le maire, la directrice générale et le Comité de relations de travail à signer ladite convention.

ADOPTÉE

**15-12R-428**

### **LETTRÉ D'ENTENTE ~ COLS BLEUS ~ DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des cols bleus et le Comité de relations de travail ont convenu d'une entente concernant le service d'urgence et l'organisation des travaux de déneigement pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le syndicat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des dispositions de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le maire, la directrice générale et le Comité de relations de travail à signer une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus pour le service d'urgence et de déneigement pour l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉE

**15-12R-429**

### **RADIATION DE TAXES FONCIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de certains terrains;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont grevées de taxes impayées dues notamment au délai entre la résolution d'achat et la signature de l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation comptable il y a lieu de radier les taxes impayées afin de mettre à jour les comptes à recevoir;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la chef de division finances à procéder à la radiation des taxes impayées sur les matricules suivants et totalisant un montant de 16 263.94 \$:

8687-00-3100	9090-23-2527
8687-11-1009	9090-04-6792
8687-00-3343	9089-68-7160



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

8587-63-9603	9089-59-7262
8587-62-2695	8990-96-3025
8992-65-4064	8990-95-6790
9196-26-6615	8990-87-1339
8991-40-5580	8990-86-8470
8991-50-2160	8990-69-3011
8991-50-0724	8990-68-6083
9090-50-3205	8990-59-7660
9090-40-9049	9089-57-8866
9090-31-9152	

ADOPTÉE

15-12R-430

## ECOCENTRE

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la construction et à l'opération d'un Écocentre présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne opèrent un Écocentre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées doivent adopter annuellement le budget déposé par le comité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité fondateur intermunicipal recommande certaines orientations pour l'opération du site en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a étudié le budget 2016 des dépenses de l'Écocentre et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT QUE des ententes de services ont été signées en 2015 avec la municipalité de Saint-Jacques pour offrir l'accès à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-Jacques à continuer à offrir le service à leurs citoyens au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre pour continuer d'offrir le service de l'Écocentre Bons Débarras aux citoyens de municipalités voisines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne:



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

- ADOPTE le budget 2016 de dépenses de l'Écocentre tel que déposé et totalisant un montant de 260 471.95 \$ et entérine par la même occasion le partage des quotes-parts conformément à l'entente intervenue, représentant une somme de 136 039.03 \$ couvrant la contribution annuelle pour 2016 de la municipalité de Sainte-Julienne;
- AUTORISE la directrice générale à facturer les municipalités de Saint-Alexis et de Saint-Esprit conformément à la répartition des quotes-parts prévues pour l'année 2016 et à facturer une quote-part supplémentaire, le cas échéant, pour équilibrer l'année 2015;
- DÉCRÈTE l'ouverture de l'Écocentre pour l'année 2016 du 29 avril au 5 novembre selon l'horaire suivant : de 8 h à 16 h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8 h 30 à 12 h les dimanches;
- MANDATE la municipalité de Saint-Alexis à faire l'embauche d'un préposé au taux horaire de 20.50 \$/heure, pour un horaire prévu de 40 heures/semaine du 27 avril au 7 novembre 2016 et l'embauche d'un 2e préposé pour la période du 27 avril au 20 juin et du 1er septembre au 7 novembre 2016 à raison de 40 heures/semaine à un taux horaire de 17 \$/heure ainsi que pour effectuer tout remplacement le cas échéant;
- AUTORISE l'embauche d'un étudiant à temps plein pour la période du 23 juin au 29 août;
- AUTORISE la directrice générale à déposer une demande auprès d'Emploi d'Été Canada pour l'embauche d'un préposé étudiant pour l'Écocentre pour l'été 2016;
- FIXE à 13 \$ per capita l'offre de services à la municipalité de Saint-Jacques et à toute municipalité qui désierait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. A cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les addenda à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités pour la desserte de services;

ADOPTÉE

15-12R-431

#### AQUEDUC ST-ESPRIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une mise en demeure pour le dépôt d'un recours collectif dans le dossier de l'aqueduc de St-Esprit à titre de mise-en cause;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater nos procureurs dans ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil mandate l'étude légale Dunton Rainville sencl pour représenter la Municipalité dans cette affaire.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation

**15-12R-432**

## **FINALISATION CONTRAT**

- CONSIDÉRANT QUE** suite à la fin du contrat d'emploi de madame Raphaëlle Trépanier, un litige l'oppose à la municipalité de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE** ce dossier est en progrès devant la Commission des relations de travail;
- CONSIDÉRANT QUE** ce dossier est cédulé pour audition les 8, 9 et 10 février 2016;
- CONSIDÉRANT QU'** à la suite de pourparlers entre les procureurs des parties, il peut être mis un terme définitif à ce litige avant audition;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a avantage à régler ce dossier afin d'éviter des coûts administratifs et des honoraires professionnels importants;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:**

#### **ARTICLE 1 :**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

#### **ARTICLE 2 :**

Le conseil municipal autorise le règlement de ce litige moyennant le paiement d'une somme globale et forfaitaire au montant de 26 000,00\$, ladite somme comprenant également tous les frais, honoraires et déboursés réclamés et/ou pouvant éventuellement être réclamés par madame Raphaëlle Trépanier et son procureur en regard de ce litige;

#### **ARTICLE 3 :**

Le conseil municipal autorise un tel déboursé aux fins de la présente résolution;

#### **ARTICLE 4 :**

Le versement du montant susdit est conditionnel à la signature d'une quittance complète, finale et définitive de la part de madame Raphaëlle Trépanier et son procureur, tel paiement étant fait sans préjudice ni admission de quelque responsabilité que ce soit, aux seules fins de mettre un terme définitif à ce litige dans le cadre d'une transaction suivant les dispositions des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec;

#### **ARTICLE 5 :**

Le maire, la directrice générale et le procureur de la municipalité sont autorisés à signer tout document qui pourrait être requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution;

**ADOPTÉE**





No. résolution  
ou annotation

**15-12R-433**

## **TOUR VIDÉOTRON**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'opinion quant à l'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 4 079 914 par Vidéotron;
- CONSIDÉRANT QUE** ce lot est situé à proximité du périmètre urbain et du secteur assujéti au Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural;
- CONSIDÉRANT QUE** ce secteur offre un potentiel d'un futur développement de 450 maisons à court et moyen terme;
- CONSIDÉRANT QUE** Vidéotron doit envisager le partage de structures existantes porteuses d'antennes sur le territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la tour prévue a une hauteur de 75 mètres, offrant ainsi une pollution visuelle pour les résidents du noyau villageois;
- CONSIDÉRANT QUE** la tour pourrait être installée ailleurs et hors du noyau villageois afin de limiter l'impact visuel d'une telle implantation;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a proposé d'autres alternatives;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Service d'urbanisme et de développement du territoire et des infrastructures;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- Le conseil s'objecte fermement à l'implantation de la tour de télécommunication prévue par Vidéotron sur le lot 4 079 914 pour les motifs cités en préambule;
- QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à la MRC de Montcalm;
- QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à M. Luc Thériault, député de Montcalm;
- QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à M. Nicolas Marceau, député de Rousseau;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

- QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à Industrie Canada.

ADOPTÉE

**15-12R-434**

**ACQUISITION DES LOTS 4 305 024 ET 4 082 718**

CONSIDÉRANT QUE le service des successions de l'Agence du Revenu est disposé à céder à la Municipalité les lots 4 305 024 et 4 082 718;

CONSIDÉRANT QUE ces lots constituent un lac et une prolongation de rue dans le domaine Gaudet;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à se porter acquéreur de ces lots;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence du Revenu a fait parvenir au notaire un modèle d'acte de cession;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Accepte la cession des lots 4 305 024 et 4 082 718 par l'Agence du Revenu;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette acquisition.

ADOPTÉE

**15-12R-435**

**PROGRAMMATION RÉCRÉATIVE HIVER 2016**

CONSIDÉRANT QUE le département des loisirs, en collaboration avec le Comité de loisir et culture, a préparé la programmation des activités culturelles et récréatives offerte aux citoyens pour l'hiver 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation a été soumise à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation a fait l'objet d'une parution dans l'édition de décembre 2015 de La Belle Julienne afin de respecter les dates d'inscription à chacune des activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Entérine la programmation d'activités d'hiver 2016 telle que publiée dans La Belle Julienne, édition de décembre;
- Autorise, le cas échéant, la directrice des services culturels et récréatifs à signer les contrats et ententes à intervenir avec les professeurs/animateurs, et à effectuer les paiements nécessaires conformément aux ententes intervenues;
- Accepte la tarification des activités selon la programmation déposée et en autorise la perception.

ADOPTÉE

**15-12R-436**

### **RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la bibliothèque devient vacant suite à la signature du contrat de travail de Mme Nathalie Girard à titre de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QU' en conséquence, la directrice générale adjointe a procédé à un affichage interne conformément à l'article 11.3b de la convention collective des cols blancs;

CONSIDÉRANT QU' à la fin de la période d'affichage, un seul candidat a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci agit à titre de responsable de la bibliothèque par intérim depuis quelques mois à la satisfaction de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil confirme la nomination de M. Jean-François Caron à titre de responsable de la bibliothèque Gisèle-Paré.

ADOPTÉE

**15-12R-437**

### **CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET POTABLES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a remplacé le directeur adjoint aux travaux publics au comité de sélection, vu l'absence de celui-ci;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues le 2 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes ont déposé leur soumission dans les délais impartis;

**CONSIDÉRANT** les pointages obtenus par chacune des firmes, à savoir:

Nordik'eau	6.87
SIMO	9.00

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux soumissions sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission prévoit les coûts de base pour les installations existantes et les coûts à prévoir pour les installations futures, soit le fer/manganèse et le puits de Sainte-Julienne-en-Haut;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Municipalité octroie le contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potables pour les années 2016-2017 et 2018 à la firme Simo Management Inc. pour un montant de 3 919.03 \$ par mois plus les taxes applicables pour le contrat de base, le tout conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres, des addenda et de la soumission déposée par la firme en date du 18 novembre 2015.

ADOPTÉE

15-12R-438

**POSTE JOURNALIER CHAUFFEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a procédé à l'affichage interne d'un poste de journalier chauffeur laissé vacant;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures;

**CONSIDÉRANT** l'article 21.04 de la convention collective qui prévoit qu'un poste laissé vacant doit être pourvu par le salarié régulier qui a le plus d'ancienneté parmi ceux qui ont posé leur candidature;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité de relations de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

QUE le conseil nomme Mme Kathy Mireault à titre de journalier chauffeur à compter du 30 novembre 2015.

ADOPTÉE

**15-12R-439**

**SUBVENTION ~ RUE DU HAVRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du PAARRM (programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) pour des travaux de réfection du pavage de la rue du Havre et à l'aménagement d'une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention supplémentaire de 27 060 \$ échelonnée sur trois ans pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux prévus est terminé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Havre pour un montant subventionné de 27 060 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;
- QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

ADOPTÉE

**15-12R-440**

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC -  
RECONSTRUCTION DU PUIS DE L'AQUEDUC STE-JULIENNE-  
EN-HAUT**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-11R-409, le conseil a octroyé le contrat de services professionnels pour les travaux de traitement de l'eau de l'aqueduc Sainte-Julienne-en-Haut à la firme Technorem Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un système de traitement de l'eau nécessite l'obtention d'une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);



No. résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Technorem Inc., par le contrat octroyé, est mandaté pour rédiger tous les documents nécessaires à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès des ministères concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorisations nécessaires exigées par le MDDELCC concernent le prélèvement de plus de 75 m<sup>3</sup> par jour et le traitement;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'autoriser la firme à déposer et faire le suivi des demandes d'autorisation nécessaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil mandate la firme Technorem Inc à présenter et signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Julienne, tous les documents nécessaires à l'obtention des diverses autorisations nécessaires auprès du MDDELCC, notamment en vertu des articles 31.75 et 32 de la Loi, pour la réalisation des travaux prévus à l'aqueduc Sainte-Julienne-en-Haut.

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signée par un ingénieur.

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau potable, et ce, tel qu'établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation

**15-12R-441**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC - TRAVAUX  
D'URBANISATION DE LA ROUTE 337**

**CONSIDÉRANT** les travaux d'urbanisation à intervenir sur la route 337 dont notamment le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessitent l'obtention d'une autorisation du MDDELCC;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme MLC Associés Inc. a obtenu le contrat de services professionnels comprenant notamment la rédaction des documents nécessaires à l'obtention de ces autorisations;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Mandate et autorise la firme MLC Associés Inc. à déposer et signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à l'obtention de l'autorisation en vue de la réalisation des travaux précités;
- Autorise la chef de division Finances à émettre un chèque au montant de 562 \$, à l'attention du Ministre des Finances en paiement des frais exigés;

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des exigences requises en matière de prolongement d'aqueduc et d'égout et à transmettre au Ministère tous les documents requis et exigés en pareille matière.

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

ADOPTÉE

**15-12R-442**

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS - URBANISATION DE LA ROUTE 337**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut procéder à l'urbanisation de la route 337 à partir du pont Lévesque sur une distance d'environ 1 100 mètres linéaires;



No. résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux prévus consistent notamment à la réfection des égouts domestiques et pluviaux et de l'aqueduc, à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures et la mise en place d'éclairage de même que des travaux de drainage et à l'implantation d'une piste cyclable se prolongeant jusqu'à l'intersection de la montée Saint-François et le chemin de l'Acadie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de la route 337 est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui désire effectuer certains travaux sur ce tronçon;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de réaliser les travaux en concordance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est actuellement en négociation avec le ministère du Transport du Québec pour la signature d'un protocole d'entente conjoint pour la réalisation de certains travaux et le partage de certains coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à la firme d'ingénierie MLC Associés Inc. pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil mandate le directeur du développement du territoire et des infrastructures pour assurer le suivi de ce dossier dans toutes ces étapes et l'autorise à effectuer les dépenses nécessaires pour répondre aux exigences du MTQ lors de la signature de pareille entente, le tout conformément aux règles exigibles en pareille matière;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports pour la réalisation des travaux d'urbanisation de la route 337.

ADOPTÉE

15-12R-443

**MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT SUR LA RÉTROCAVEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a octroyé le contrat d'achat et d'installation d'équipement de déneigement sur la rétrocaveuse à la firme GD Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise a été la seule à soumissionner;





No. résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des vérifications, il y a lieu d'apporter de légères modifications à l'équipement exigé dans l'appel d'offres initial;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.0.4 du Code municipal stipule qu'une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification demandée répond aux exigences de l'article précité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Les services d'équipement GD Inc. à procéder à l'installation d'une gratte réversible de 12 pieds à trois couteaux plutôt qu'une gratte réversible de 10 pieds tel que demandé et à la modification du réservoir diesel, le tout tel que soumis par l'entreprise dans sa soumission #3903;
- Le montant supplémentaire de 5 300 \$ plus les taxes applicables soit financé par le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans de la même façon que le contrat initialement octroyé.

ADOPTÉE

15-12R-444

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire offrir aux citoyens la possibilité de récupérer les matières recyclables dans les lieux publics municipaux en déployant des équipements adéquats en bordure des rues, de la piste cyclable, des parcs, au centre communautaire, à la halte verdure, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité s'améliorera;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer, Éco Entreprises Québec propose à cet effet un programme d'aide financière pour l'achat de bacs de récupération dans les aires publiques municipales;



No. résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** Éco Entreprises Québec bénéficie d'une enveloppe de 8 millions de dollars, financée à parts égales par des contributions volontaires de ÉEQ et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par l'intermédiaire du Fonds vert;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil autorise la directrice du Service aux citoyens de faire une demande d'adhésion au programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer.

ADOPTÉE

15-12R-445

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 3 CHEMIN DU GOUVERNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 15-06R-197, le conseil a octroyé le contrat de travaux prévus sur le chemin du Gouvernement à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc. pour un montant de 684 013 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 666 606.79 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement no. 3 déposée par Mathieu Gélinas, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil autorise le versement d'un montant de 48 447.33 \$ plus les taxes applicables incluant la retenue de 5 % conformément aux modalités établies au devis, à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc., conformément au certificat de paiement no. 3 déposé par Mathieu Gélinas, ingénieur pour la firme Beaudoin Hurens.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ~ SAINTE-JULIENNE-EN-HAUT**

Monsieur Richard Desormiers donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement d'emprunt abrogeant le règlement 913-15 et décrétant l'achat du puits et du réseau d'aqueduc de Sainte-Julienne-en-Haut et des travaux de mise à niveau (comprenant de façon non-limitative la construction d'un bâtiment et d'un puits et l'installation d'un système de traitement) de la source d'eau potable actuelle desservant les résidents du secteur de Sainte-Julienne-en-Haut. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.



No. résolution  
ou annotation

15-12R-447

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 14 décembre 2015

## **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 917-15 MODIFICATION AU PIIA**

Monsieur Stéphane Breault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter le règlement 917-15 modifiant le règlement 836-12, afin de modifier certains objectifs, critères et dispositions du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière